



Harcelement moral au travail

Par **aliciary**, le **04/04/2012** à **22:05**

Bonjour,

quel sont les preuves d un harcelement moral??

je travaille depuis 7 ans dans la meme entreprise et je suis victime de harcelment et de discrimination a cause de mes deux grosseses. j ai prevenu l inspection du travaille . j ai des temoignages des mes anciens collegues aisi que des emails pour prouver la culpabilité de mo chef

Par **pat76**, le **05/04/2012** à **15:32**

Bonjour

Vous avez informer la grande direction sur la situation du harcèlement moral dont vous êtes viticme de la part de votre responsable.

Vous pouvez avoir les témoignages écrit de vos anciens collègues?

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre employeur dans laquelle vous l'informer du harcèlement moral dont vous êtes victime.

Vous précisez que vous allez déposer une plainte contre votre harceleur et contre l'employeur qui est responsable des actes de ses salariés.

Vous demandez également dans cette lettre que votre employeur vous prenne un rendez-

vous à la médecine du travail dans les 8 jours au plus tard à la réception de votre lettre.

Vous indiquez que vous faites cette demande de rendez-vous à la médecine du travail au visa de l'article R 4624-18 du Code du Travail.

Vous garderez une copie de votre lettre.

Vous n'avez pas à donner de motif pour votre demande de rendez-vous à la médecine du travail.

Lorsque vous aurez envoyé votre lettre à votre employeur, revenez sur le forum où vous seront indiqués tous les textes du Code du Travail concernant le harcèlement moral ainsi que les arrêts de la Chambre Sociale de la Cour de Cassation que vous pourrez opposer à votre employeur si celui-ci ne prend pas les mesures nécessaires contre votre harceleur.